

À la une

Expertise privée : secret de l'instruction *versus* droits de la défense

note par Pauline LE MONNIER DE GOUVILLE
sous Cons. const., QPC, 17 mars 2023

L'interdiction de communiquer à un tiers toute autre pièce du dossier d'instruction que les rapports d'expertise appelle plusieurs observations liées à la confrontation entre secret de l'instruction, expertise privée et exercice des droits de la défense.



© andranik123_AdobeStock

Actualité

Vers l'introduction du contrat d'apprentissage dans les écoles d'avocats ?

focus

Retour sur

Le détachement judiciaire en Principauté de Monaco

par Éric SENNA

Technique

L'obligation déclarative des biens immobiliers à usage d'habitation et ses conséquences fiscales

par Hervé ZAPF

Gazette Spécialisée

DROIT DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

- **Alain SAURET**

Président du conseil scientifique de FIDERE Avocats

- **Alexis BUGADA**

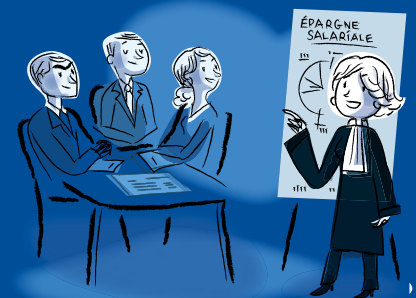
Professeur à l'université d'Aix-Marseille

- **Geoffroy DE RAINCOURT**

Avocat au barreau de Paris, associé gérant, FIDERE Avocats

AVEC LA PARTICIPATION DE

Mélanie ATINDÉHOU-LAPORTE, Jessica ATTALI-COLAS, Erwane HADJADJ, Salira HARIR, Pierre LE COHU, Géraud MÉGRET, Franck PETIT, Antoine PHILIPPON, Steven RIOCHE, Delphine RONET-YAGUE, Vincent ROULET, Sophie SERENO et Christine SIHARATH



Nouveaux Entretiens du droit de la famille 2023

VENDREDI 16 JUIN 2023

9H30-17H30/Maison de l'Amérique latine
(PARIS 7^e)



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Formation sous la direction scientifique de **Guillaume BARBE, Élodie MULON,**
Rahima NATO KALFANE et **Julie PIERROT-BLONDEAU**

PROGRAMME

9H15 Accueil des participants

9H30-12H30 **Panorama de jurisprudence**

Frédérique AGOSTINI, magistrate, conseillère à la première chambre civile de la Cour de cassation
Raluca LOLEV, avocate associée, Arpège
Rahima NATO KALFANE, avocate associée, BWG
Jennifer TERVIL, avocate associée, Chauveau Mulon & Associés
Magistrat (en attente de confirmation)

Questions et débats

12H30-14H00 Cocktail déjeunatoire

14H00 **Cas pratiques : Comment accompagner votre client sur les mesures financières du divorce ?**

Actualisation des connaissances au moyen de cas pratiques expliqués par des magistrats et des avocats spécialisés

Cas pratique 1 : Les mesures financières provisoires

Cas pratique 2 : La prestation compensatoire

Guillaume BARBE, avocat associé, Arpège
Céline DAZZAN, magistrate, conseillère référendaire à la première chambre civile de la Cour de cassation
Marion DESPLATS, vice-présidente au tribunal judiciaire de Créteil, juge aux affaires familiales
Élodie MULON, avocate associée, Chauveau Mulon & Associés, présidente du comité Droit de la famille et des successions du Conseil des barreaux européens (CCBE)
Julie PIERROT-BLONDEAU, avocate associée, BWG
Magistrat (en attente de confirmation)

Questions et débats

17H30 Fin des travaux

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

- Maîtriser les dernières évolutions jurisprudentielles du droit de la famille
- Acquérir une méthodologie efficace pour accompagner ses clients sur les mesures financières du divorce
- Connaître les bonnes pratiques pour convaincre les magistrats

PUBLIC CONCERNÉ

AVOCATS, MAGISTRATS, NOTAIRES, HUISSIERS DE JUSTICE

Aucun prérequis spécifique n'est nécessaire

Formation en présentiel, dans le respect des normes sanitaires et de distanciation sociale en vigueur au 16 juin 2023. Pas de captation ni d'autres sessions organisées. Annulable et remboursable gratuitement jusqu'à 3 jours ouvrés avant la manifestation !

LES + DES ENTRETIENS GAZETTE DU PALAIS

- Une formation repensée pour être plus pratique et immédiatement applicable
- Un panorama de l'actualité jurisprudentielle incontournable avec l'éclairage d'un magistrat
- Un format de déjeuner favorisant l'échange entre participants et intervenants

PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTION : https://lxt.so/O2_6hB

Date limite d'inscription : jeudi 15 juin 2023 à 12H | **TARIF Journée en présentiel** : 685 € HT (soit 822 € TTC)

Avocat Jeune professionnel & Notaire créateur : 515 € HT (soit 618 € TTC)

RELATION CLIENTS : Claire Lorentz | claire.lorentz@lxtenso.fr | 07 63 74 11 90



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication : Bruno Vergé
Directrice générale déléguée : Emmanuelle Filiberti
Présidente du Conseil scientifique :
Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc
Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville
Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :
Tél. : 01 40 93 40 00
Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :
Tél. : 01 40 93 40 40
Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr
Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2023
* Prix TTC au n° : 20 €
+ frais de port
* Abonnement France (un an) :
Journal seul : 570,74 € TTC
Recueils + table seuls : 556,45 € TTC
Journal, recueil + table : 764,73 €
Abonnement feuilletable numérique : 244,02 € TTC
* Abonnement étranger (un an) :
Journal seul : 645 €
Journal, recueil + table : 859 €
Abonnement feuilletable numérique : 239 €

Internet : gazette-du-palais.fr
Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0523 T 83097
ISSN 0242-6331
Dépôt légal à parution
Imprimé par Dupliprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,
53101 Mayenne CEDEX
sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres
recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),
issus de forêts gérées durablement ;
impact gaz à effet de serre
pour un exemplaire : 713 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL449w5 ■ Vers l'introduction du contrat d'apprentissage
dans les écoles d'avocats ? 3
- GPL450b4 ■ La Chancellerie lance les ambassadeurs de l'amiable 6
- GPL450b5 ■ Communication des magistrats : le garde des Sceaux
demande son avis au CSM 7
- GPL449w8 ■ Lieux de privation de liberté : la Contrôleure générale
continue de sonner l'alarme 9

Retour sur

- GPL449v9 - Le détachement judiciaire en Principauté de Monaco
par Éric SENNA 10


Doctrine

- GPL448t9 ■ Office du juge et diligences des parties dans le projet
de Code de droit international privé
étude par Colin REYDELLET 14

Technique

- GPL449v8 ■ L'obligation déclarative des biens immobiliers à usage
d'habitation et ses conséquences fiscales
par Hervé ZAPP 18

Jurisprudence

- GPL450a9 ■ Expertise privée : secret de l'instruction *versus* droits de la défense
note par Pauline LE MONNIER DE GOUVILLE sous Cons. const., QPC, 17 mars 2023 21
- GPL448z0 ■ Mention manuscrite : s'engager sur ses revenus « ou » ses
biens traduit une incompréhension de l'assiette du gage général
note par Julien RISSER sous Cass. com., 5 avr. 2023 25
- GPL449u6 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 28
- GPL449l2 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 33
- GPL449y3 ■ Panorama de jurisprudence de la CEDH
par Catherine BERLAUD 36
- GPL449u1 ■ Chronique de jurisprudence de QPC
sous la direction scientifique de Dominique ROUSSEAU
avec la collaboration de Céline GUIBÉ, Nicolas MICHON, Thomas PEZ-LAVERGNE,
Coralie RICHAUD et Sylvie SALLES <https://lext.so/GPL449u1> 

Aux marches du Palais

Portrait

- GPL449x8 ■ Séverine Debourg, bâtonnière du barreau de l'Ain 37

Gazette Spécialisée

DROIT DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE 39

Sous la responsabilité scientifique de
Alain SAURET, Alexis BUGADA et Geoffroy DE RAINCOURT